



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale

Section aménagement et logement

MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET

ARRIVÉE N° 2022 A / 2078

LE 21 MARS 2022

ATTRIBUTION

INFORMATION

[Signature]

Mercet

Monsieur Lionnel LUCA
Maire de Villeneuve-Loubet
Hôtel de Ville
Place de Verdun
B.P n°59
06270 VILLENEUVE-LOUBET

Nice, le 15 MARS 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 4 février 2022 et complété le 11 février 2022, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-Loubet approuvé le 26 septembre 2013 et concernant l'aménagement et l'exploitation du port de plaisance de Marina Baie des Anges.

Dans le cadre de la procédure d'examen conjoint par les personnes publiques associées (article L.153-13 et L.153-49 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

[Signature]
Hervé MOREAU
Directeur général adjoint pour le développement